

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2014

---

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 2381)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT****N ° 19**

présenté par

M. de Rugy, Mme Pompili, M. Coronado, M. Molac, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Auroi, M. Alauzet, Mme Attard, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 9**

Compléter la première phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« , et des députés non-inscrits membres de la commission ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre à tous les députés non-inscrits membres de la commission de déposer une contribution écrite au rapport. L'impossibilité de leur ouvrir ce droit ne se justifie pas.